

OFFRE PUBLIQUE DE RACHAT D' ACTIONS
portant sur 13 300 actions Prodef,

assortie à titre subsidiaire

D'UNE OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIEE

limitée à 5 999 actions Prodef, réalisée dans le cadre du programme de rachat d'actions soumis au vote de l'assemblée générale mixte du 17 novembre 2010,

faites par la société



à ses actionnaires en vue de la réduction de son capital.

Conseillées par
SODICA
ECM MID-CAPS

Présentées par
BANQUE DE GESTION PRIVEE INDOSUEZ

- **Prix de l'Offre : 1 040 euros par action Prodef**
- **Durée de l'Offre : prévue du 19 novembre au 9 décembre 2010 inclus**

Le présent communiqué est établi et diffusé conformément aux dispositions de l'article 231-27-2° et 231-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l' « AMF »).



En application de l'article L. 621-8 du code monétaire et financier et de l'article 231-23 de son règlement général, l'AMF a, en application de la décision de conformité de l'offre publique du 2 novembre 2010, apposé le visa n° 10-385 en date du 2 novembre 2010 sur la note d'information établie par Prodef.

Les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de Prodef, requises par les dispositions de l'article 231-28 du Règlement général de l'AMF, ont été déposées auprès de l'AMF le 2 novembre 2010.

La note d'information ainsi que les autres informations relatives aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables de Prodef sont disponibles sur les sites Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de Prodef (www.prodef.fr), et peuvent être obtenues sans frais auprès de :

- PRODEF, 3 rue Jules Guesde, 92305 Levallois Perret ;
- SODICA ECM, 100 boulevard du Montparnasse 75014 Paris ;
- Banque de Gestion Privée Indosuez, 20 rue de la Baume 75008 Paris Cedex.

L'Offre sera ouverte, conformément aux dispositions de l'article 231-32 du règlement général de l'AMF, le lendemain de la publication par Prodef d'un communiqué, indiquant que les résolutions relatives au programme de rachat d'actions, à l'offre publique de rachat d'actions et à la réduction du capital ont été valablement adoptées par l'assemblée générale mixte du 17 novembre 2010.